

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5905>



Mobilisés dès le retour des vacances !

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: vendredi 3 janvier 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Manifestation à 14h00 gare de Nevers jeudi 9 janvier.

[ajout du 7 janvier] Dès la rentrée, des collègues ont choisi de reprendre la grève reconductible contre la réforme des retraites dans certains établissements de Nevers et environ. Ce matin, une AG réunissant une trentaine de grévistes s'est réuni avant de partir à la rencontre de collègues dans leurs établissements mais aussi d'aller à la rencontre de la population et des citoyens (visite d'établissements, distributions de tract). Cette mobilisation qui devrait aller croissante jusqu'à la journée du 9 est la preuve que la détermination pour faire échec à la réforme des retraites reste très forte.

Après la manifestation du 28 décembre, qui a montré que même au cœur de la période de fêtes de fin d'année, plus de 500 personnes pouvaient se rassembler pour dire le rejet de la réforme des retraites, dès le retour des vacances, le SNES 58 appelle à se réunir dans chaque établissement pour organiser la poursuite de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites, et incluant la reprise de la grève.

Le SNES 58 appelle à une AG intersyndicale Éducation Nationale, le lundi 6 à 17h30 au lycée Raoul Follereau (salle 4106). Cette AG permettra de faire le point sur les actions qui sont envisagées pour la semaine.

Le temps fort du 9 janvier doit être l'occasion de montrer que les salariés sont toujours aussi déterminés contre ce projet de réforme et qu'ils ne sont pas dupes du discours officiel : le projet de réforme doit être retiré et un dialogue doit s'ouvrir pour améliorer notre système actuel.

LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST DE LA RETRAITE EN MOINS TOUTES et TOUS CONCERNÉS !

snés Aucune génération ne doit être sacrifiée ! F.S.U.

SYSTEME DE RETRAITE PAR POINTS

DES CERTITUDES :

- Baisse des pensions dont le montant sera calculé sur l'ensemble de la carrière pour les générations nées à partir de 1975.
- Baisse aussi pour les générations nées avant 1975. L'application de l'âge pivot rendra plus difficile encore un départ à l'éau plein.
- Adieu garanties collectives. Place à chacun pour soi.
- Pénalisation des femmes et des précaires dont les carrières sont hachées, discontinues, cabotées ou interrompues.

→ La référence au dernier salaire ou aux meilleurs salaires, c'est la meilleure garantie pour les fonctionnaires et les salariés.

BEAUCOUP D'INCERTITUDES :

- Valeur d'achat du point.
- Valeur de service lors de la liquidation de la pension.

→ Aucune garantie sur le montant de la pension au moment du départ ni sur la valeur du point. Ce qu'une loi de programmation fait une autre peut le défaire. Dans les pays où l'on pratique un système par points, la valeur de celui-ci est ajustée au gré des fluctuations économiques et le nombre de retraités pauvres augmente.

LE SNES-FSU REVENDIQUE L'ABANDON DE CETTE RÉFORME, UNE AMÉLIORATION DU SYSTÈME ACTUEL ET UNE REVALORISATION DE NOS MÉTIERS SANS CONTREPARTIE

Cette réforme, tout le monde en connaît, lise les enseignants. Il a donc fallu sortir du chapeau une revalorisation pour les professeurs (en utilisant au passage bien d'autres métiers). À quel prix ?

TOUJOURS DANS L'ACTION ET EN GRÈVE LE 9 JANVIER

MANIFESTATION 9 JANVIER 14h00 GARE de NEVERS

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Affiche 9 janvier 2020

**Toutes et tous perdant-e-s avec la retraite à points
Pour nos régimes de retraite solidaires**

Toutes et tous dans l'action !



La réforme est une attaque d'une brutalité inouïe contre notre modèle de retraite solidaire, en particulier contre celle des agent-es publics. Les éléments de langage du gouvernement tentent d'imposer l'idée inverse mais ils ne résistent pas à l'analyse.

Les pensions ne baisseront pas ?

Déjà, les pensions ne seraient plus calculées sur la base de l'indice obtenu au minimum durant les six derniers mois de la carrière mais sur l'ensemble des rémunérations perçues au cours d'une carrière, toutes salaires du début inclus. Mécaniquement, prendre en compte l'ensemble des rémunérations, y compris celles souvent très faibles du début, pénaliserait lourdement tous les agent-es publics, bases que l'intégration des primes ne suffirait pas à compenser dans la plupart des cas. La problématique est la même au régime général dans lequel, actuellement, la prise en compte des meilleures années permet d'effacer les plus mauvaises années d'une vie professionnelle, même si le ratio passage des 10 sur 25 meilleures années a produit des bases de retraite sur lesquelles il convient de revenir.

« Le valeur du point ne peuvent diminuer, les pensions sont donc garanties »



Qui peut croire un seul instant que, même inscrite dans la loi, la valeur du point sera forcément maintenue dans dix, vingt ou trente ans d'ici ? De qu'une loi fait, une autre peut le défaire. C'est même un élément de la démocratie républicaine.

En outre, ce qui est mis en avant, c'est la valeur de service du point, c'est-à-dire, combien chaque point acquis rapporte une fois à la retraite. Mais, si la valeur d'achat - combien on doit dépenser d'argent pour acquérir un point - augmente, la salarié-e accumule moins de points et au bout du compte, même avec la valeur de service maintenue, sa retraite diminuera.